

Quelles sont les conditions D'ENGAGEMENT ?

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être de nationalité française.
- Être titulaire d'un diplôme reconnu en France.
- Avoir un casier judiciaire vierge.
- Avoir suivi le service national ou la journée défense et citoyenneté (journée de mobilisation).
- Être apte médicalement.
- Être inscrit au conseil de l'ordre compétent pour les professions réglementées.

DURÉE DU CONTRAT

- De 1 à 5 ans, renouvelable sur volontariat et répondant aux besoins du Service de santé des armées.

DURÉE ANNUELLE DES ACTIVITÉS

- Jusqu'à 30 jours par an, voire plus en fonction de vos disponibilités et des besoins du Service.
- Programme prévisionnel de vos périodes d'activités selon vos disponibilités.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

- Versement d'une solde (rémunération) variant selon l'indice du grade détenu, de votre ancienneté et du nombre de jours d'activité.
- Solde non assujettie à l'impôt sur le revenu.
- Remboursement de vos frais de déplacement.

CONDITIONS LÉGALES VIS-À-VIS DE VOTRE EMPLOYEUR CIVIL

Le réserviste, qui accomplit son engagement pendant son temps de travail, doit prévenir son employeur de son absence un mois avant le début de celle-ci.

Conformément au code du travail, le réserviste a droit jusqu'à 10 jours d'activité par année civile. Au-delà, il doit obtenir l'accord de son employeur. Si l'employeur oppose un refus, cette décision doit être motivée et notifiée à l'intéressé ainsi qu'à l'autorité militaire dans les 15 jours qui suivent la réception de la demande.

Le contrat de travail du salarié exerçant une activité dans la réserve opérationnelle pendant son temps de travail est suspendu (sauf convention particulière) pendant la période en cause. Toutefois, cette période est considérée comme une période de travail effectif pour les avantages légaux et conventionnels en matière d'ancienneté, d'avancement, de congés payés et de droits aux prestations sociales.

LA RÉSERVE pourquoi pas vous ?

Pour devenir réserviste, je m'informe sur :

www.reserviste.defense.gouv.fr



Les offres d'emploi sont disponibles sur :

www.reserviste.defense.gouv.fr/lister-postes



Retrouvez toutes les informations
sur notre site Internet
soigner-servir-autrement.fr



SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES



DEVENIR RÉSERVISTE OPÉRATIONNEL du Service de santé des armées

SOIGNER SERVIR AUTREMENT

LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES c'est...

- Plus de 14 370 femmes et hommes, militaires et civils de la défense, qui exercent la plus noble des missions : soigner et sauver des vies.
- Environ 4 620 réservistes opérationnels viennent renforcer tous les établissements (antennes médicales, chefferies, brigade interarmées, hôpitaux militaires etc).
- Une grande diversité des métiers : + de 300 métiers (médecins, pharmaciens, vétérinaires, dentistes, infirmiers, aides-soignants, etc.)

ÉTABLISSEMENTS

8 Hôpitaux des armées	7 Centres médicaux des armées zonaux	190 Antennes médicales	7 Directions interarmées (DIASS)
9 Chefferies du service de santé (FSM, FS, BIA)	1 Chaîne de ravitaillement médical	1 Centre de transfusion sanguine des armées	
1 Académie de santé des armées			
2 Écoles de formation	3 Établissements scientifiques		
• École du Val-de-Grâce - Paris • Écoles militaires de santé Lyon-Bron	• Institut de recherche biomédicale des armées - Brétigny-sur-Orge • Centre d'épidémiologie et de santé publique des armées - Marseille • Service de protection radiologique des armées - Clamart		

Pourquoi VOUS ENGAGER ?

En choisissant la réserve, vous intégrerez une équipe professionnelle déjà formée et prête à vous accueillir. Vous mettrez à profit vos compétences au sein des établissements du Service de santé des armées (SSA).

Dès votre engagement dans la réserve opérationnelle...

- Vous suivrez une formation militaire initiale de réserviste (FMIR) afin d'acquérir les bases du savoir militaire.
- Vous développerez vos compétences techniques.
- Vous apporterez votre expertise aux équipes médicales.
- Vous intégrerez une communauté solidaire, riche en valeurs humaines et en traditions.
- Vous aurez la possibilité de partir en mission en France ou à l'étranger.
- Vous pourrez devenir « Cadet de santé » si votre université de médecine est partenaire du parcours « Santé ».



REJOIGNEZ-NOUS pour partager nos valeurs



L'ENGAGEMENT

C'est l'essence même du Service de santé des armées qui place le service de la Nation et la réussite de la mission au cœur de son action. Cet élan est porté par un sens du devoir, un dévouement et un investissement sans faille de ses personnels.

L'ESPRIT D'ÉQUIPE

Il reflète l'esprit de corps qui prévaut au sein du Service de santé armées et traduit ainsi la primauté du collectif sur l'individuel, le respect de l'autre, la confraternité et la solidarité.

L'HUMANITÉ

Elle se traduit par la compassion et consacre le respect de la vie, de l'intérêt et de l'intégralité de chacun.

L'IDENTITÉ MILITAIRE

Elle renforce l'engagement par les vertus d'abnégation, de dépassement de soi, d'honneur et de discipline. Elle se forge dans notre pratique d'une médecine opérationnelle adaptée aux conditions spécifiques ou extrêmes.

L'EXCELLENCE

C'est la recherche permanente du développement des savoir-faire et de l'innovation pour s'adapter et anticiper.



« La réserve me permet de développer de nouvelles compétences qui changent de mon activité dans le civil, tout en servant la nation »

Témoignage d'Edgar, interne réserviste, urgentiste à l'hôpital régional d'instruction des armées Legouest à Metz



DÉCOUVREZ
L'INTERVIEW
DE PAUL
ET EDGAR